

3/09/2018 : Transition énergétique : la Ministre Marghem lance l'appel d'offres pour la construction d'un nouveau parc éolien

Conformément à la stratégie énergétique interfédérale, l'adoption par le conseil des Ministres de la « Note de principe Appel d'offres parcs éoliens offshore » permettra la mise à disposition de 4 GW d'énergie éolienne à l'horizon 2030.

La Ministre Marghem et le secrétaire d'Etat Philippe De Backer franchissent une nouvelle étape dans la transition énergétique et développent un cadre clair pour favoriser l'investissement dans l'énergie verte.

La mise en place de la capacité éolienne offshore est un élément clé dans la transition énergétique en général et dans le **remplacement de la production d'énergie nucléaire** en particulier. 4 GW de puissance installée représentent en effet 2/3 de la production d'énergie nucléaire actuelle.

Il existe pour l'instant 4 parcs opérationnels, 2 en construction et 3 planifiés pour 2020. La finalisation des 3 derniers parcs permettront au Fédéral de remplir ses obligations en ce qui concerne **les objectifs énergétiques et climatiques belges** qui visent 13% d'énergie renouvelable dans le mix énergétique.

Dans le cadre de l'appel d'offres, le cadre législatif permettra aux soumissionnaires de proposer le meilleur projet sur le plan économique afin de limiter l'impact sur le consommateur tout respectant la réglementation environnementale en vigueur.

Les règles européennes concernant les appels d'offres seront d'application ce qui signifie que les acteurs internationaux pourront participer. Ce système sera notifié à la Commission européenne dans le cadre des règles européennes d'aides d'Etat.